

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles,

En application de l'article 5 de l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 relative aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis rédigé ce jour, lundi 3 juillet 2023, par votre Conseil Consultatif Communal de la Ville de Bruxelles (C³A), faisant suite au colloque organisé le 20 avril dernier durant lequel des seniors de notre Ville ont exprimé leurs recommandations sur les sujets suivants :

1. L'âgisme

Avec la retraite ou dès qu'il ont atteint un certain âge, de nombreux citoyens ont de multiples raisons de se sentir marginalisés par la société. La catégorisation dans des groupes d'âge (60+, 65+, 70+, 75+) est souvent accompagnée d'une certaine discrimination : « l'âgisme ». Notre société a en effet tendance à attribuer certaines caractéristiques à la personne âgée, comme par exemple des faiblesses physiques, mentales ou intellectuelles. À cela s'ajoute souvent un risque de plus de pauvreté et d'exclusion du monde digital, notamment.

Le C³A vous invite à prendre toutes les mesures utiles, dans le cadre de vos compétences communales, en vue de lutter contre l'âgisme, au même titre que tout autre type de discrimination visant des catégories distinctes de notre population.

Compétence : Senior et Égalité des chances

Actions :

1. Pratiquement et par exemple, la Cellule Égalité des Chances de la Ville pourrait créer une rubrique dédiée à ces discriminations sur sa page internet (<https://www.bruxelles.be/egalite-des-chances>), à l'instar de ce qui se pratique en matière de genres, de diversité culturelle ou de handicap. Le C³A insiste ici sur le caractère intersectionnel de cette lutte et son caractère de plus en plus répandu dans une société de plus en plus individualiste.
2. Comme suite à la conférence qu'il a organisée le 20 avril dernier, le C³A a décidé, dans sa séance du mardi 20 juin 2023, de lancer le projet d'une publication sur le modèle du « Petit traité de l'insulte » (Laurence Rosier) qui consistera en un répertoire multilingue de termes injurieux, dépréciatifs, péjoratifs qui visent spécifiquement les vieilles et les vieux, accompagné de commentaires et de préconisations pour lutter contre ces mauvaises habitudes socio-langagières. Le C³A demande l'appui de la Ville pour financer ce projet original.

2. La transmission

Le retraité ne veut pas uniquement se reposer après une carrière plus ou moins longue, il souhaite avant tout choisir quelle orientation donner à sa retraite. Il veut continuer à contribuer aux défis de la société, mettre à profit son expérience et ses qualifications. Il souhaite aussi continuer à apprendre, à comprendre et à suivre les nouveaux développements.

Compétences : Senior, Instruction publique, Culture et Emploi

Actions :

1. En conséquence, le C³A vous appelle à bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour aider les seniors à se préparer à la vie après la retraite, de leur donner accès aux lieux d'apprentissage et de poursuivre la construction d'une Ville qui leur offre la possibilité de travailler, d'aider, de conseiller, de s'engager. Une transmission réussie requiert aussi une bonne communication entre générations (par ex. en organisant des conférences ou activités intergénérationnelles pour un partage d'idées et de savoirs).
2. Le C³A demande à la Ville de Bruxelles d'évaluer une collaboration avec des entreprises et/ou des associations afin d'envisager les possibilités de travail pour les 60+, sans limite d'âge, pour faire valoir leurs capacités au sein d'un (nouveau) groupe social.
3. Le C³A demande la mise en place d'un mécanisme plus soutenu venant en aide aux seniors disposant d'une pension peu élevée en matière d'accès à la culture.

3. La fracture numérique

Une des conditions les plus fondamentales pour la transmission et l'intégration dans la société moderne est la réduction ou l'élimination de la fracture numérique. Avec la retraite, nombre de pensionnés perdent l'accès à une « helpline », ils doivent aussi souvent rendre le hardware qu'ils utilisaient dans le cadre professionnel (ordinateur, smartphone, etc.).

Compétences : Senior, Smart City et État Civil

Actions :

Le C³A suggère :

1. D'aider à fournir l'équipement de base aux pensionnés qui n'ont pas les moyens de l'acquérir ;

2. De créer une « helpline gratuite » ;
3. De déployer davantage l'organisation d'ateliers gratuits, donnés par des professionnels de référence ;
4. De mettre à la disposition des seniors, dans chaque quartier (permanence dans les Maisons de Quartier), des lieux d'apprentissage où une personne de référence peut répondre à toutes leurs questions ;
5. De favoriser la création de réseaux locaux d'entraide avec des personnes de confiance reconnues comme telles ;
6. De maintenir absolument les guichets physiques accessibles à tout citoyen afin de maintenir le contact humain, lequel doit être une priorité.

4. Les lieux de vie

Le cadre et l'habitabilité sont des facteurs importants dans la qualité de vie d'un citoyen. Si de plus en plus d'aménagements urbains inclusifs sont construits et aménagés à la Ville de Bruxelles, plusieurs adaptations peuvent être encore réalisées pour augmenter sa commodité et son confort.

Compétences : Senior, Logement, Mobilité et Urbanisme

Actions :

Pour ce qui a trait à l'impact de l'habitat sur les personnes âgées, le C³A suggère aux responsables politiques de la Ville de Bruxelles la mise en place :

1. De guichets et d'une ligne téléphonique où les seniors pourront recevoir toutes les informations relatives aux problèmes et aux opportunités de logement de la Régie ;
2. D'aménagements (dans la Ville) qui facilitent la mobilité des seniors ;
3. D'une architecture « orientée seniors » pour des espaces publics où il fait bon vivre : des places publiques arborées, des bancs publics confortables et identifiés comme étant des « espaces seniors » (logo spécifique, numéro de téléphone ou QR code pour accéder aux services d'entretien, d'urgence, ...), etc.

Le C³A insiste tout particulièrement sur le fait que les dispositions qui constituent son fondement juridique dans notre Région prévoient que ses avis peuvent être émis d'initiative mais aussi à la demande des autorités communales. Nous avons des raisons de croire que cette faculté est peu connue de certains membres du Collège et profitons du présent avis pour attirer votre attention sur cette opportunité de nature à améliorer la participation citoyenne des aînés et à insuffler une dynamique démocratique au moment où elle tend à perdre pied.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège et du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville de Bruxelles,

Philippe Schwarzenberger,

Président.